



COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DU SCA DU 13 MAI 2020

CTR SCA : UN COUP POUR RIEN...

Tenu de façon précipitée le 13 mai, ce CTR a été l'occasion d'aborder « la crise Covid » au sein du service. Si la direction du SCA a tenu à souligner le comportement exemplaire des agents durant la crise, force est de constater que la discussion autour de la sécurité sanitaire n'est pas toujours aisée.

Au-delà des éléments de langage qui se veulent rassurants sur la priorité que constituerait la sécurité des agents, on sent clairement que la vraie priorité est une reprise très rapide de l'activité au niveau antérieur au confinement.

Ainsi, on nous promet d'être attentifs à la charge de travail des agents mais tous les secteurs du SCA sont considérés sous l'angle d'une « dette organique » à rattraper.

Il nous a été affirmé que les mesures de protection des personnels « ne sont pas insuffisantes » (dixit le directeur central). Pourtant, il n'y a par exemple pas de masque pour tout le monde et surtout les deux seuls modèles pleinement protecteurs : les FFP2 et FFP3.

La direction jure prendre au sérieux le danger viral mais nous avons passé la plus grande partie du CTR à entendre que la sécurité au travail est une affaire de « responsabilité individuelle » des agents ; ceci au mépris de nos droits qui font de l'employeur le seul et unique responsable de la santé et de la sécurité au travail. Nous avons dû faire un rappel strict de cette règle ce qui est un comble lorsque la DCSCA nous affirme se sentir pleinement concernée par notre santé.

Summum de l'incongruité : les mess vont continuer à dispenser des prestations particulières (autrement-dit des pots) à la suite des passations de commandement. Nous avons demandé à ce que de telles prestations qui ne peuvent préserver les mesures barrières à l'égard des participants et des personnels qui les exécutent soient annulées.

Notre proposition a déclenché des haussements de voix, un refus catégorique et une série d'arguties expliquant que les mesures barrières seront respectées et les personnels très peu sollicités sur ces événements.

Le caractère totalement irréaliste de ces affirmations se passe de commentaire. Notons au passage que pendant deux mois des millions de nos concitoyens ont été privés de liberté de circuler, coupés de leurs proches jusqu'à se voir interdire d'assister à des funérailles mais que les pots de passation de commandement revêtent un caractère sacré et intouchable.

La plupart de nos demandes formulées dans notre déclaration liminaire sont finalement restées sans réponse. Il a par exemple fallu insister par trois fois dans la discussion et surmonter un refus d'aborder le sujet pour enfin obtenir de la direction qu'elle s'engage à « voir exactement ce qu'il en est » s'agissant d'équipes de désinfection improvisées au sein desquelles des personnels du SCA sont enrôlés.

En résumé, ce CTR n'a rien apporté si ce n'est la conviction que les questions de santé vont relever sur le terrain de l'incantation.

N'hésitez donc pas à faire remonter toute information utile à votre syndicat CGT sur les carences, manquements, incohérences en matière sanitaire que vous relèverez dans les prochaines semaines.

Nous nous devons de prendre en mains nos conditions de travail.

Notre direction centrale, elle, a visiblement besoin d'être confrontée à la réalité du terrain.

Vos élus au CTR SCA : Franck CARRIERES (ELOCA Roanne), Frédéric MATHIEU (PFC ouest).



DÉCLARATION LIMINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DU SCA DU 13 MAI 2020

Monsieur le Directeur,

La Ministre a donné l'ordre de tenir des CTR dans la précipitation. Nous n'étions pas favorables à cette manœuvre. Nous confirmons notre volonté de tenir un CTR avant la mi-juillet qui nous permette de faire un point pragmatique sur les conditions dans lesquelles les premières semaines de reprise se sont déroulées.

Malgré les discours, même au plus haut niveau de l'État, il est évident que la santé des agents passe après une envie forcenée de reprendre une activité normale le plus tôt possible. La date du 11 mai arbitrairement fixée par le Président de la République pour déconfiner et rouvrir les écoles ne signifie en rien que l'épidémie est finie. Elle cache mal l'objectif de remettre tout le monde au travail, quoiqu'il en coûte.

Un slogan affirme qu'on ne devrait pas perdre sa vie à la gagner. Ce bon sens devrait inspirer tous les décideurs.

La préservation de la santé de vos agents doit être une obsession traduite dans les faits.

Ainsi, la CGT revendique la dotation à court terme de tous les agents du service en masques de type FFP2 ou FFP3, les seuls qui garantissent une parfaite protection. Aujourd'hui seuls des masques grands publics ou chirurgicaux, moins protecteurs, sont distribués au compte-goutte avec une visibilité aléatoire sur les délais. La CGT revendique également une politique de tests systématiques dans le cadre de la reprise des activités. La CGT revendique enfin que nos collègues identifiés comme personnes à risque soient considérés comme en poste ; ceci afin de ne pas mettre en cause leurs droits, notamment à congés et RTT et de ne pas leur infliger une double peine.

Dans certaines BDD, des agents du SCA participent à des équipes de désinfection de locaux qui ont été occupés par des agents contaminés ou des « cas-contacts ». Ce travail de désinfection est un travail de professionnel qui ne peut être confié à des agents qui n'en sont pas des spécialistes. Ceux-ci risquent l'accident via l'utilisation de produits chimiques, risquent de provoquer des accidents chez leurs collègues qui occuperont les locaux après leur passage et qui peuvent être exposés à des résidus chimiques, risquent la contamination au COVID puis par ricochet celle de leurs collègues et de leurs familles. Au nom de quel principe aberrant de sacralisation de l'amateurisme ces opérations improvisées devraient-elles perdurer ? Nous demandons que vous donniez l'ordre sans délai à vos directeurs d'établissements de retirer nos collègues de ces équipes.

Nous devons rappeler une autre évidence sanitaire : le danger n'est pas uniquement celui du COVID.

La notion de « dette des organismes » du SCA que vous dispensez largement dans vos directives à l'intention de vos directeurs d'organismes est particulièrement inquiétante. Le propre d'une dette est d'être remboursée, sans discussion possible.

Cette « dette organique » induit de façon évidente la surcharge de travail qui guette. Le COVID ne doit pas faire oublier les autres dangers inhérents au service, ceux liés au manque de personnels ou à la logique mortifère de la relation client. Autant de choses que nous avons maintes fois dénoncées.

Ainsi, la préservation de la santé psychique des agents ne se résume pas à la prise de deux semaines de congés consécutives en été. Quel en serait le sens si le rythme de travail est trop élevé ?

De même, la CGT récuse votre directive selon laquelle les mouvements de personnels restructurés doivent se faire avant la fin de l'été et les CLR et AMR reprendre rapidement. Que des situations en réelle souffrance et sur le point d'être dénouées soient traitées en priorité ne pose pas de problème. Qu'on oblige des personnels à chercher un poste en urgence après deux mois d'inactivité des recruteurs et alors que le rythme de croisière des services est très loin d'être atteint n'est pas entendable. Les agents restructurés n'ont pas à acquitter un coût supplémentaire au COVID en se précipitant sous pression sur le premier poste qui passe.

La reprise des activités doit se faire en priorité dans le respect de la santé physique et psychologique des agents du SCA, civils et militaires. Les manquements à l'égard des uns contamineront les autres. Il n'y a de cloisonnement sur cette question que dans l'esprit de ceux qui au mieux ne connaissent pas les situations réelles de travail ou, au pire comptent sur la mise en œuvre d'une certaine pression dans les services via la force de l'exemple.

Sur les conditions de la reprise, les militants de la CGT seront donc vigilants et actifs quelles que soient les obstructions dont nous sommes d'ores-et-déjà gratifiés.

A cet égard, nous vous informons qu'une saisine du contrôle général des armées et de l'inspection du personnel civil est en cours s'agissant d'un de vos directeurs d'établissements qui a fait sienne l'habitude d'intimider des représentants syndicaux que ce soit en privé ou en public. Puisque le temps est aux grandes résolutions, nous ne pouvons que vous conseiller d'offrir à vos subordonnés, qui ont du mal avec l'expression légitime de ce droit fondamental qu'est le droit syndical, des postes sur lesquels ils n'y seront pas exposés. Ceci les soulagera grandement tout comme ceux de nos collègues qui ont la malchance de travailler sous leurs ordres.